

S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

Sommaire

Meilleurs vœux !	1
Fermeture mairie	1
Voeux 2019	1
Inscription sur les listes électorales	1
Battues grand gibier 2018 - 2019	1
Grands Anniversaires 1 ^{er} semestre 2019	2
Le clin d'œil alsacien	2
Bilan des réalisations 2018	3
Délibérations des Conseils Municipaux du 18 octobre, 5 novembre, 5 décembre 2018	4
Le b.a. - ba informatique	6
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	7
Calendrier des manifestations	8

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi et vendredi
8h30-12h00 / 13h -17h30
Mardi et jeudi
8h30 - 12h00

Tél : 03 89 81 02 40



Meilleurs vœux !

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux,
Le Personnel Communal,
vous souhaitez de **passer de très belles fêtes et une excellente année 2019**. Que celle-ci vous apporte, ainsi qu'à vos proches, accomplissement, bonheur, joie et santé.



Fermeture mairie

La mairie sera fermée du **24 au 31 décembre inclus**.



Voeux 2019

Le conseil municipal invite bien cordialement tous les Meyenheimois et Meyenheimoises à la réception des vœux le **mercredi 09 janvier à 19 heures à la salle polyvalente**.

Une rétrospective de l'actualité du village en 2018 vous sera proposée avant de trinquer ensemble à la nouvelle année !

A l'occasion de cette réception, la commune souhaiterait honorer tous les villageois ayant obtenu une distinction scolaire (Bac mention bien ou très bien...), musicale, culturelle ou sportive de niveau départemental minimum en 2018.

Nous remercions les personnes concernées de bien vouloir se faire connaître en mairie avant le 23 décembre ou par mail à l'adresse schildknecht68890@gmail.com



Inscription sur les listes électorales

De nouvelles dispositions d'inscription sur les listes électorales seront applicables à partir du 1er janvier 2019 : il sera désormais possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin, **sauf** pour les élections européennes du mois de mai 2019, **où la date limite a été fixée au 31 mars**. Il n'y aura donc **pas de permanence le 31 décembre 2018**.



Battues grand gibier 2018 - 2019

Les prochaines battues pour le grand gibier auront lieu les **samedi 22 décembre 2018 et dimanche 20 janvier 2019**.

Interdiction de se promener en forêt le jour même et dans les 48 heures qui précèdent ces dates.



Charlotte - Fête de Noël
08/12/2018 - Photo RS

n° 99

Décembre
2018

Grands Anniversaires 1^{er} semestre 2019

70 ans

25	janvier	FOHRER	Marie-Thérèse
15	février	WEZICK	Françoise
19	mars	WEISS	Marie-Léa
23	mai	HASSENFORDER	André
23	mai	STUDER	Marius
24	juin	LODA	Véra

75 ans

06	janvier	CLAUSS	Pierre
13	mars	KUENTZ	Madeleine
19	avril	RIGEL	Suzanne
21	mai	KRAFFT	Cécile

80 ans

28	janvier	NOIROT	Marie-Louise
09	avril	MEY	Gérard
09	avril	ROVERI	Anne-Marie
26	mai	BRAUN	Marie-Rose
10	juin	HANSER	Marguerite

85 ans

06	janvier	RIBER	Adolphe
11	février	SCHAFFNER	Mariette
15	mars	GUTLEBEN	Mathilde
31	mars	KELLER	Marguerite
18	avril	BOOG	Jean

86 ans

03	juin	FISCHER	Pierre
06	juin	GUTLEBEN	Benjamin
01	juin	SPETH	Aline

87 ans

02	avril	DE KERROS	Marguerite
----	-------	-----------	------------

88 ans

01	février	KUENTZ	Jeanne
07	mai	RIBER	Pierre

89 ans

17	janvier	DE KERROS	Yves
14	avril	CLEMENTZ	René
05	mai	FISCHER	Henri

90 ans

25	février	HOLDER	Anne
31	mai	GUTLEBEN	Aimé

91 ans

01	mars	RAPP	Rémy
----	------	------	------

94 ans

26	mai	HORN	Jean-Pierre
----	-----	------	-------------

96 ans

31	mai	SCHMITT	Germaine
----	-----	---------	----------

Nos doyens

Mme SCHMITT Germaine 96 ans
M. HORN Jean-Pierre 94 ans



Rappel : Si vous ne souhaitez pas figurer dans cette rubrique nous vous remercions d'en informer la Mairie

Etat civil 2018

(Nos registres)

ÉTAT CIVIL



Naissances

18	janvier	CHRISTMANN Leny
19	janvier	THIERY Iris, Lou, Lucie
13	février	REBEL Simon
30	mars	ICHELMANN Isaïah
29	avril	DANGEL Nelio
01	juin	ROST Roman, Jean-Marc
10	juin	JAMESSE Timéo, René
16	juillet	SCHUMACHER Elyo
01	août	ZAGULA Capucine, Désirée
08	août	BORDONNET Camille, Marie
15	novembre	CATO LAVANNE Jayden, Lewis

Mariages

02	juin	KUNEGEL Gaël et ELMLINGER Carole-Anne
26	juillet	SADIM Assad et EMERENTienne Laure

Décès

20	janvier	HEGY Raymond
30	mars	HOLDER Joseph
03	juillet	ELMLINGER Marguerite
02	août	KUENTZ Victorine
08	août	CADÉ Jean-Claude
21	août	KUENTZ Ginette
06	septembre	SCHERRER Paulette
21	septembre	HEGY Odette
26	septembre	HANSER Charles
08	octobre	FOHRER Bernard
28	novembre	WEISS Marie-Madeleine



Le clin d'œil alsacien

*Trenk'i, so henk'i.
Trenk'i net, so henk'i doch
Also liawer trenka un henka,
As net trenka un doch henka*



Si je bois, je boite.
Si je ne bois pas, je boite quand même.
Alors plutôt boire et boiter
Que ne pas boire et boiter quand même.



Bilan des réalisations 2018



Eau - Assainissement

Hydrant rivage de l'III	1 800,00 €
Grille assainissement Rivage de l'III	1 680,00 €
Remplacement conduite d'eau Rivage de l'III	19 484,70 €
Bouclage rue des champs - rue des jardins	29 976,30 €

Travaux rue de Réguisheim

Modification des réseaux BT	6 418,45 €
-----------------------------	------------

Aménagements de rues

Réfection de chaussées rue Munwiller, Puits, Fossé, Oberentzweg	
+ Enrobé projeté sur la place de la mairie	20 811,60 €
Terrassement travaux de desserte gaz rue de la gare	23 400,00 €



Bâtiments communaux

Remplacement d'extincteurs	1 194,24 €
----------------------------	------------

Salle polyvalente

Eclairage	738,00 €
Travaux peinture en propre régie	1 259,37 €

Club House

Diagnostic amiante	1 102,80 €
Travaux toiture et désamiantage	67 398,83 €
WC Handicapé	1 716,68 €
Porte	695,00 €

Mairie

Clapet anti retour sous sol	1 263,60 €
-----------------------------	------------

Eglise

Subvention pour le remplacement du chauffage	12 100,00 €
--	-------------

Ecole des filles

Travaux sur conduite de fumée	2 590,80 €
Travaux électriques	507,60 €

Concours d'idées pour le réaménagement des bâtiments communaux

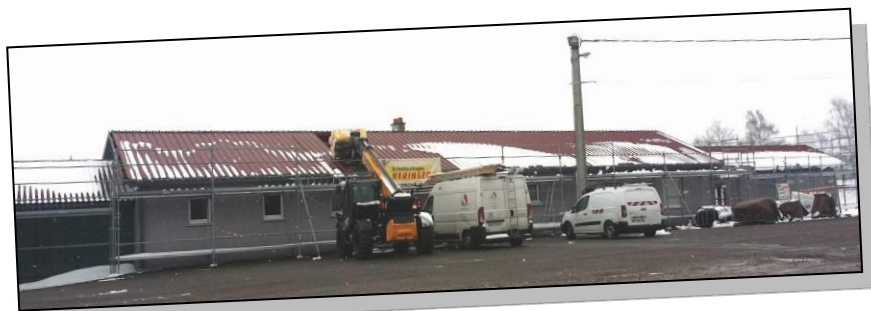
29 838,20 €

Matériel et outillage divers

4 bancs	1 648,12 €
---------	------------

Verger communal

Curage du canal d'irrigation	4 500,00 €
------------------------------	------------



TOTAL 230 124,29 €

Délibérations des Conseils Municipaux du 18 octobre, 5 novembre, 5 décembre 2018



1. Travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de la Gare - Grand'rue

a. Souscription d'un prêt

Les différentes propositions des organismes bancaires concernant la souscription d'un prêt d'un montant de 200 000 € pour le financement des travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de la Gare et Grand'rue sont soumises au Conseil Municipal.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de contracter le prêt auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :
 - capital emprunté : 200 000 €
 - durée en mois : 180 mois
 - taux : 1,18 %
 - frais de dossier 200 €
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de crédit auprès du Crédit Mutuel et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

b. Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération en date du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de la Gare et Grand'rue au cabinet d'ingénierie BEREST pour un montant de rémunération de 7 500,00 € HT, soit 3,00 % du montant des travaux estimés à 250 000 € HT.

Conformément à l'article 4 du contrat de maîtrise d'œuvre, la présente modification de marché n°2 a pour objet le remplacement de la rémunération provisoire fixée dans le contrat de base par un forfait de rémunération définitif de maîtrise d'œuvre à l'issue des études,

La rémunération du marché de base est par conséquent modifiée comme suit : coût prévisionnel des travaux issus des études : 346 987,20 € x 3% soit 10 409,62 € HT

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre concernant le remplacement de la conduite d'eau rue de la Gare et Grand'rue, portant le montant initial de 7 500 € HT à 10 409,62 € HT,
- autorise le Président de la CCCHR, en sa qualité de mandataire en vertu de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue le 03/04/2018, à signer l'avenant n° 2 précité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2315.

2. Travaux rue de la gare : desserte réseau gaz

Dans le cadre du remplacement du réseau d'eau rue de la gare, il serait pertinent de profiter de ces travaux pour procéder à la desserte du réseau gaz. Ces travaux pourraient se faire en réalisant une surlargeur de tranchée

sur une longueur de 250 mètres pour un montant de 23 400 € TTC.

L'enquête de positionnement d'intérêt effectuée par CALEO, afin d'étudier la possibilité de prolonger le réseau de distribution publique de gaz naturel dans la rue de la Gare ne répond pas aux conditions minimales de rentabilité définies dans le Contrat de concession.

Après différentes réunions, la solution suivante a été proposée :

- la prise en charge par la commune du coût de la surlargeur,
- l'engagement de CALEO à réaliser en 2019 la totalité des travaux d'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans la rue de la Gare sur une longueur de 570 mètres.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable aux travaux de desserte de gaz, à savoir une surlargeur de tranchée sur une longueur de 250 mètres pour un montant de 23 400 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget 2018 au compte 2151 (Réseaux de voirie).

3. ZA Grundfeld : Levée du droit à résolution

Madame le Maire rappelle aux membres présents l'acte de vente qui est intervenu en la forme administrative en date du 16 juin 2015 avec la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin aux termes duquel la commune a vendu à cette dernière, la parcelle sise à MEYENHEIM, cadastré section 43 n° 200 d'une superficie totale de 447,27 ares ainsi que le droit à la résolution que s'est réservée la Commune pour le cas où l'acquéreur ne respecterait pas les conditions de vente.

Madame le Maire expose aux membres présents que la Communauté de Communes projette de vendre les parcelles sous forme de 17 lots.

A l'effet de permettre la régularisation de ces actes de vente, Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de faire la mainlevée du droit à la résolution et d'en requérir sa radiation au livre foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de consentir à la mainlevée du droit à la résolution et d'en requérir sa radiation au livre foncier,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte de mainlevée totale ou partielle du droit à la résolution et d'intervenir à tout acte ou signer tous documents, notamment toute délégation à cet effet.

4. Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 35 € pour un agent à temps plein, ou au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

5. Dissolution du SIAC (Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles)

Le SIAC (Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles) a été créé en 1961. Les statuts de cette structure intercommunale prévoyaient notamment :

- la création et le fonctionnement d'un service de ramassage des élèves fréquentant le Collège d'Ensisheim, les lycées de Guebwiller et Pulversheim.
- de promouvoir toute autre activité dans le domaine scolaire.

Depuis lors, le SIAC a assuré les services spéciaux de ramassage Pulversheim-Ensisheim et Hardt-Plaine de l'III-Pulversheim jusqu'en juillet 2018.

Des problèmes de trésorerie perdurent depuis de longues années et l'effectif des élèves transportés est en baisse constante. Aussi, lors de la réunion du Comité Syndical du 11 avril 2018, il a été décidé de résilier la délégation de

compétence signée le 17 février 1997 par le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Canton d'Ensisheim à partir de la rentrée 2018.

A la rentrée 2018, la Région GRAND EST a été subrogée au Syndicat pour la gestion des marchés de transport. Par conséquent, à présent, le Syndicat n'a plus lieu d'être et sa dissolution peut être proposée aux communes membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.512-33, L5211-25-1 et L5211-26.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1961 portant création du Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles.

Vu la délibération du SIAC en date du 19 novembre 2018
Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve la dissolution du syndicat au 31 décembre 2018 ;
- approuve la clé de répartition de l'actif et du passif à parts égales entre les 15 communes membres du Syndicat ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

6. Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière

Le code rural prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière installée sur le territoire d'une autre commune.

Par délibération en date du 2 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar pour une redevance annuelle de 0,73 € TTC par habitant soit un montant de 1 073,83 €.

Suite à une modification de la redevance annuelle, qui passe à 0,80 € TTC par habitant, soit un montant total 1 176,80 €, le Conseil Municipal est amené à redélibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

- de renouveler l'adhésion au Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar pour une redevance annuelle de 0,80 € TTC par habitant soit un montant de 1 176,80 €,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat

Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2019.

7. Demande de subvention

a. Licenciés sportifs et jeunes musiciens

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 20 € par jeune licencié sportif soit 320 € au Football club de Meyenheim

pour 16 licenciés et 300 € à l'association Badminton de Meyenheim pour 15 licenciés.

Il est proposé de donner une aide identique aux jeunes élèves de l'école de musique « Les notes de l'III » de Meyenheim.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 20 € par jeune élève soit 840 € à l'école de musique pour 42 élèves.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

b. Conseil de fabrique

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'une demande de subvention pour le remplacement à l'église Saints Pierre et Paul de Meyenheim de la chaudière fioul par une nouvelle chaudière au gaz, pour un montant de 24 184,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 12 100 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 - compte 6748 (Autres subventions exceptionnelles)

c. Collège Champagnat

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du collège Champagnat d'Issenheim d'une subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire concernant deux enfants domiciliés dans la commune et décide à l'unanimité d'allouer la somme de 20 € par élève soit 40 € au total. Les crédits sont inscrits au budget primitif.

d. RPI : demande de subvention

Madame Nathalie SCHILDKNECHT, Adjointe, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention concernant les 4 classes du RPI concernant la prise en charge de l'entrée au spectacle de Noël au Paradis des Sources d'un montant de 8 € par élève.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la prise en charge de l'entrée au spectacle de Noël soit 520 € pour les 65 élèves domiciliés ou rattachés à Meyenheim.

Les crédits sont inscrits au budget 2018.

e. Collège Saint Joseph : demande de subvention voyage scolaire

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'Institution St Joseph de Rouffach d'une subvention pour alléger le coût des voyages scolaires concernant trois élèves domiciliés dans la commune et décide d'allouer la somme de 20 € par élève, soit 60 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

8. Primes de fin d'année

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 octobre 1980, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 8 140,13 € de prime de fin d'année à répartir entre le personnel communal par le Maire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

9. Bons d'achat

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux personnes méritantes à titre individuel ;
- une subvention de 150 € par équipe méritante ; honorées lors de la réception du Nouvel An qui aura lieu le mercredi 9 janvier 2019.

10. Dons aux associations d'utilité publique

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un don de 50 € aux associations d'utilité publique suivantes :

- Association des Parents et Amis des enfants Inadaptés Saint André (Cernay)
- Les Restos du cœur (Illzach)
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin (Mulhouse)

11. Permis de construire et permis de démolir

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- permis de construire concernant la construction d'une résidence principale sise rue de la gare, déposé par M. DESFORGES Laurent,
- permis de construire concernant la construction d'une maison individuelle sise 67B Grand rue, déposé par Mme Patricia AMIOT.
- permis de construire concernant la construction d'une maison individuelle sise 18B rue de l'Eglise déposé par M. et Mme REYMANN Kévin,
- permis de construire concernant la construction d'une maison individuelle sise 18A rue de l'Eglise déposé par M. et Mme REYMANN Denis,
- permis de démolir des annexes d'une maison d'habitation sise 12 rue de la gare, déposé par M. KRIEG Bertrand.

12. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle 30 section 1 d'une superficie de 8 ares 77 sise 22 Grand' rue.

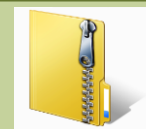


Le b.a. - ba informatique

Z comme ZIP

Un fichier ZIP est une collection de documents, de photos, de programmes ou d'autres fichiers dont la taille a été réduite et qui ont été rassemblés dans un fichier compressé unique de type archive.

Les raisons pour lesquelles on rassemble plusieurs fichiers dans un fichier unique ZIP sont par exemple : faciliter la distribution ; gagner du temps lorsque l'on charge les fichiers depuis Internet ou gagner de la place sur un ordinateur.



Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 06 décembre 2018 les délégués ont décidé :



- de procéder à des ajustements budgétaires concernant la mise en œuvre de différentes actions : réseau d'eau Meyenheim, agrandissement de la mairie de Niederhergheim, piste cyclable de Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim, déchetterie d'Oberhergheim et délégation de service public enfance,
- d'approuver l'augmentation des tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage, les autres prestations (redevance incitative, balayeuse) et participations financières (école de musique, indemnités stagiaires) restent inchangés,
- de voter des admissions en non-valeur pour un montant de 14 918,42 € (factures ordures ménagères non payées suite à des liquidations judiciaires, des surendettements et des poursuites sans effet),
- d'approuver le « contrat Enfance et Jeunesse » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente pour un montant de 75 420 € de la parcelle cadastrées section 50 n° 628/182 et 634/184, d'une surface totale de 25,14 ares, sise dans le Parc d'activités de Niederhergheim Est, à la SCI G2A,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de rachat pour un montant de 86 436,85 € TTC, de la parcelle cadastrée section 48 n° 256/6, d'une surface de 24,91 ares sise dans la zone d'activités La Passerelle à Ensisheim, le projet prévue par la SCI de la Météorite n'ayant pas abouti,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition pour un montant de 1 861 392€ HT, des parcelles cadastrées section n° 310/49 et 50 d'une surface totale de 19 ha 59 a 36 a sise dans le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace, à Ensisheim.
- de charger le Président de solliciter l'ensemble des partenaires institutionnels pour l'obtention d'aides financières pour l'aménagement d'un rond-point sur la liaison entre la RD201 et l'A35,
- d'approuver la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement de sécurité en travers de l'agglomération RD18bis à Niederentzen,
- d'approuver la convention de mise en place à la déchetterie d'Ensisheim par Défi Ressourcerie d'une ressourcerie avec la présence d'un agent valorise sur une base forfaitaire annuelle de 5.090 € HT,
- d'autoriser le Président à signer une convention avec le Département pour l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD8 permettant l'accès à la déchetterie d'Oberhergheim,

- d'émettre un avis favorable au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,
- d'approuver la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la poursuite des travaux d'aménagement de la piste cyclable en travers de la commune de Biltzheim,
- de valider le programme d'actions Gerplan 2019 (promotion du marché paysan d'Ensisheim et aménagement d'une haie le long de la piste cyclable de Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim,
- d'accorder une subvention de 735,48 € à l'Earl Jaeggy Maurice d'Oberentzen pour l'acquisition de 2 arroseurs (canon intelligent),
- d'accorder une participation financière aux agents de la 3CHR à la protection sociale complémentaire prévoyance,
- d'approuver l'instauration d'un compte épargne-temps.



Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétence pour :

- dans le cadre de Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace :
 - la signature d'un avenant négatif de -129 840 € HT au marché de fouilles archéologiques préventives,
 - la signature du marché pour le contrôle des réseaux d'assainissement pour un montant de 6 695 € HT,
 - l'attribution de la tranche optionnelle au lot « Voirie » pour un montant de 45 258,40 € HT
 - la signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un rond-point central au Parc d'activités de la Plaine d'Alsace au Cabinet Serue pour un montant de 22 400 € HT,
 - la signature d'un prêt relais de 1 000 000 € d'une durée de 24 mois, taux fixe à 0,32 % pour financer l'aménagement de la tranche 2,
- dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau à Meyenheim :
 - la signature du marché de travaux à l'entreprise TPV pour un montant de 321 670,65 € HT,
 - la signature de l'avenant n°2 pour un montant de 2 909,62 € HT au marché de maîtrise d'œuvre,
- la signature du devis d'un montant de 9 106,5 € HT pour le démontage et le remontage des barrières et bornes de contrôle d'accès à la déchetterie d'Oberhergheim,
- la signature du marché de fourniture et livraison de sacs pour la collecte sélective pour un montant de 19 792 €,
- la signature d'un prêt relais de 1 000 000 € d'une durée de 24 mois, taux fixe à 0,32 % pour financer l'aménagement de la tranche 2 du Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace.

Le Conseil de Communauté a pris acte de l'avancement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).



Calendrier des manifestations

	<p>Le conseil municipal invite bien cordialement tous les Meyenheimois et Meyenheimoises à la réception des vœux le mercredi 09 janvier 2019 à 19 heures à la salle polyvalente. Une rétrospective de l'actualité du village en 2017 vous sera proposée avant de trinquer ensemble à la nouvelle année !</p>
	<p>L'amicale des donneurs de sang vous invite à participer à sa prochaine collecte mardi 15 janvier de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente de Meyenheim Renseignements : Charles HEGY 03 89 81 70 95</p>
	<p>Repas paroissial de Meyenheim Le traditionnel repas paroissial organisé par le Conseil de Fabrique aura lieu le dimanche 27 janvier à 12h à la salle polyvalente de Meyenheim. Au menu : Apéritif, pâté crudités, bouchée à la reine, dessert glacé et café. Prix : 20€ (adultes) - 10€ (enfants jusqu'à 12 ans). Venez nombreux profiter de cet après-midi de convivialité et de bonne humeur. Les talons d'inscription, disponibles dans le bulletin paroissial de janvier, sont à retourner à : Charles HEGY, 3 Grand'rue - 03 89 81 70 95 Roger WEISS, 16 rue de la gare - 03 89 26 47 23</p>



Prévente au Club House :
vendredi 11 janvier de 18h à 20h
vendredi 18 janvier de 18h à 20h
vendredi 25 janvier de 18h à 20h



LE F.C MEYENHEIM PRÉSENTE LA SOIRÉE

APRÈS-SKI PARTY ACTE 2

Samedi 2 Février 2019
START 20H

Animée par **Dany Interling**

Salle Polyvalente **MEYENHEIM**

Prévente 8 €
Entrée 10 €
Places limitées !

Grande buvette !!!
Diverses Bières pression...
Petite restauration :
Käsespätzle, Bretzel...

Plus d'infos & réservations
Geoffrey R. 06 85 88 29 77
Après 17 h





A gleckliki Winachta un a glecklick Nej Jahr - Joyeux Noël et bonne année !